



Commune	Rennes
Section	BH
Numéro parcelle	227
Adresse cadastrale	RUE DE PARIS
Contenance DGFIP (m ²)	108373
Surface calculée de la parcelle (m ²)	108247
Compte propriétaire	350238+13368
Propriétaire(s)	COMMUNE DE RENNES
Adresse propriétaire	PL DE LA MAIRIE 35000 RENNES
Date de production des RU	10/02/2020
Millésime du cadastre	06/2019

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Élaboration approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019. Mise à jour n°1 par arrêté du Président de Rennes Métropole du 15/01/2020

Zone UGI

Zone UG1a

Zone Ne

Terrain concerné par la servitude de dégagement contre les obstacles à la navigation aérienne (T7) .

Terrain concerné par une servitude relative à la protection contre les obstacles de centres d'émission et

de réception exploités par l'État - ZP Zone Spéciale de dégagement (générateur) (PT2).

Terrain concerné par une servitude de protection des monuments historiques - élément bâti des monuments historiques (générateur) (AC1).

Terrain concerné par une servitude relative à la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - ZG Zone de Garde (assiette) (PT1).

Terrain concerné par une servitude de protection des monuments historiques inscrits (assiette) (AC1).

Terrain concerné par une servitude relative à la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État - ZP Zone Spéciale de dégagement (assiette) (PT2).

Terrain concerné par une servitude relative à la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - ZP Zone de Protection (assiette) (PT1).

Terrain concerné par une servitude relative à l'établissement des lignes électriques (dont htb) (générateur) (I4).

Terrain concerné par une servitude de protection des monuments historiques classés (générateur) (AC1).

Terrain situé dans un secteur de réglementation du stationnement.

Terrain concerné par les règles de végétalisation indiquées dans le règlement littéral.

Terrain concerné par une règle de hauteur indiquée dans le règlement littéral.

Terrain concerné par une zone de protection au titre de l'archéologie.

Terrain concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique : "Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue".

Terrain concerné par un espace boisé classé.

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) communale.

Terrain concerné par un Patrimoine Bâti d'Intérêt Local (PBIL) (3 étoiles).

Terrain concerné par un Patrimoine Bâti d'Intérêt Local (PBIL) (2 étoiles).

Terrain situé dans un périmètre concerné par le guide de recommandations "restauration et adaptation du patrimoine bâti d'intérêt local".

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "Les axes de développement de la ville archipel".

Terrain concerné par une marge de recul.

Terrain concerné par un/des monument(s) historique(s) situé(s) sur le règlement graphique (plan de zonage).

Terrain concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique : "santé, climat, énergie".

Terrain situé dans un secteur obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales.

Terrain concerné par la Redevance Archéologique Préventive (RAP), (taux de 0,40%).

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) départementale créée par délibération du Conseil Général d'Ille et Vilaine du 10/11/2011 (taux de 1,85%).

Terrain concerné par la Taxe d'Aménagement (TA) sectorisée créée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/11/2018 (taux de 6%).